



Systemes d'alarme et de télécommunication

Editorial

Le thème de la protection de la population est plus actuel que jamais ! Nous recevons chaque semaine, voire chaque jour, des informations sur des événements naturels ou des accidents majeurs. Dans ces circonstances, la population a besoin d'une protection immédiate et adéquate. Les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse, les AOSS, sont des spécialistes reconnues de ce domaine et démontrent à chaque intervention leur professionnalisme de manière impressionnante. Les différentes organisations que sont la police, les sapeurs-pompiers, les gardes-frontière, les premiers secours, l'armée et la protection civile doivent non seulement harmoniser leurs processus mais ont également besoin d'infrastructures modernes, fiables et disponibles en tout temps. Sur ce plan-là, on peut observer d'importantes dynamiques : les nouvelles technologies et les nouvelles normes changent le monde et influencent également les systèmes utilisés en Suisse pour la protection de la population. En outre – et c'est encore plus important – les AOSS dépendent beaucoup plus aujourd'hui de services interconnectés et d'informations en temps réel, partout et à chaque instant.

La Commission télématique des AOSS apporte par conséquent un soutien sans faille aux nouveaux projets de système national d'échange de données sécurisé (SEDS) et de communication mobile de sécurité à large bande (CMS). Le Conseil fédéral a adopté le 21 novembre 2018 un message à l'intention du Parlement concernant le premier de ces projets et doit recevoir au premier trimestre 2019 une note de discussion au sujet du second. Ces systèmes d'une importance primordiale doivent assurer à moyen terme aux AOSS une communication à grande échelle dans toutes les situations. Pour réaliser cela, il faut non



seulement des moyens techniques mais aussi des bases légales. Heureusement le Conseil fédéral a adopté le 21 novembre 2018 le message relatif à la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et va bientôt le transmettre au Parlement. La loi révisée devrait entrer en vigueur en 2020.

En tant qu'ancien conseiller d'Etat du canton de Berne et citoyen de ce pays, je m'investis de toutes mes forces en faveur de la protection de la population. Nous avons besoin de votre soutien !

Hans Jürg Käser

Président de la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité

Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)

Ces dernières années, les menaces et les dangers auxquels la Suisse est exposée ont changé. Le terrorisme, les cyberattaques, les pannes de courant et les pandémies sont de plus en plus d'actualité. La protection de la population doit s'adapter à cette évolution. C'est pourquoi le Conseil fédéral veut modifier la LPPCi pour mieux relever ces nouveaux défis. Le projet de révision sera soumis au Parlement au premier semestre 2019 et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La révision de la LPPCi a pour objectif premier de renforcer la conduite, la coordination et la capacité d'intervention. La collaboration des organisations partenaires (protection civile, police, sapeurs-pompiers, services techniques, santé publique) en matière de préparation et de maîtrise d'événements doit devenir plus efficace. Dans ce but, les systèmes de télécommunication actuels et futurs (Polycom, Polyalert, système d'échange de données sécurisé, réseau national de suivi de la situation et système de communication mobile à large bande) seront inscrits dans la loi.

Projet Maintien de la valeur de Polycom 2030 (WEP 2030)

Le projet a pris un an de retard, sans pour autant que la date prévue pour son achèvement ne doive être modifiée. Les raisons en sont des problèmes de qualité et de délai de livraison affectant différents composants liés à la passerelle technique (TDM/IP-Gateway; TDM: Time Division Multiplexing; IP: Internet Protocol) et au nouveau logiciel. La planification a été modifiée d'un commun accord entre Atos, Airbus et l'OFPP. Les contrats ont été adaptés et les deux parties ont signé un avenant le 31 octobre 2018.

Les tests d'intégration de la passerelle réalisés auprès du fournisseur Airbus se sont avérés probants jusqu'ici. Des représentants de la direction du projet auprès d'Airbus à Ulm, d'Atos et de l'OFPP se retrouvent pour plusieurs jours toutes les deux semaines sur le site d'Airbus en France pour surveiller l'avancement des travaux et régler rapidement les questions pendantes.

Les premiers travaux de migration ont débuté fin août 2018 sur le réseau partiel de Thurgovie par la préparation de l'infrastructure TDM actuelle et se sont bien déroulés. Une fois réalisée l'infrastructure du cœur de réseau et après la réception du système, prévue pour fin 2019, les premières nouvelles stations de base IP pourront être installées dans les réseaux partiels à partir du 2^e trimestre 2020.

Des discussions sont en cours avec les représentants des cantons afin d'améliorer la sécurité de la planification. Dans l'ensemble, le projet pourra être mis en œuvre sans que la qualité n'en souffre et en restant dans les limites du crédit d'engagement, compte tenu du retard. Le Conseil fédéral a déjà libéré les moyens pour la deuxième tranche le 20 juin 2018.

Alarme : perfectionnement d'Alertswiss

Le système d'alarme par sirènes Polyalert est entré dans une ère nouvelle avec l'intégration des canaux supplémentaires d'Alertswiss. La présentation de cette offre augmentée le 18 octobre a suscité un vif intérêt dans toute la Suisse. Elle comprend désormais Polyalert, l'application Alertswiss et le site web, qui a été mis à jour. Les centrales d'engagement des corps de police et les organes de conduite cantonaux peuvent désormais diffuser auprès du public des alarmes, des alertes et des informations via différents canaux en utilisant un même système. La population reçoit simultanément les consignes de comportement et les

informations. Au niveau fédéral, le système peut être employé par la Centrale nationale d'alarme (CENAL), rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Une carte très précise permet d'obtenir à tout moment une vue d'ensemble de la situation dans toute la Suisse.

La formation au nouveau système Alertswiss/Polyalert a représenté un défi particulier. Dix cours ont été organisés du 12 au 28 juin 2018 au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg afin d'assurer le déploiement. Mis sur pied dans le cadre du projet de perfectionnement d'Alertswiss, ils s'adressaient principalement aux chargés de communication des polices cantonales et des organes de conduite cantonaux ainsi qu'à d'autres services de communication concernés. Les superusers Polyalert des centrales d'engagement des polices cantonales et les administrateurs responsables Polyalert des cantons y ont également pris part. Des groupes mixtes ont été constitués car il est très important que toutes ces catégories de personnes collaborent dans le cadre de la mise en place d'Alertswiss. La formation a été suivie au total par 163 personnes qui ont ensuite retransmis les connaissances acquises dans leur canton (collaborateurs des centrales d'engagement, des services de communication, etc.). Elles ont été 91% à considérer la formation comme bonne ou très bonne. Les cours ont été organisés par l'OFPP sous la direction de la Division Instruction.

Système d'échange de données sécurisé (SEDS)

Le projet de système national d'échange de données sécurisé (SEDS) vise à garantir la maîtrise d'événements extraordinaires et une protection appropriée de la population dans toutes les situations. Son but est d'assurer l'échange d'informations, y compris sous forme illustrée, entre les organes de conduite de la Confédération et des cantons, les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité et les exploitants d'infrastructures critiques.

Une étude a été menée dans ce cadre au sujet du remplacement de Vulpus au niveau opérationnel auprès des utilisateurs actuels. Elle a mis en évidence la possibilité de synergies avec le réseau national de suivi de la situation. Une autre étude plus approfondie, au niveau stratégique cette fois, a permis de cerner les besoins actuels et futurs des organisations participant à la coordination du suivi de la situation (dans toutes les situations). Le projet de réseau national de suivi de la situation vise à recenser dans leur totalité les lacunes mises au jour dans le domaine de la communication par le rapport sur l'exercice du réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14) et à les combler. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de rédiger un message concernant un crédit d'engagement pour le SEDS et de procéder à des études complémentaires au sujet d'un réseau national de suivi de la situation. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, tous les acteurs de la protection de la population doivent disposer d'informations actuelles et uniformes sur la situation. Le Conseil fédéral a par conséquent décidé, lors de sa séance du 15 août 2018, de réaliser un système électronique unique de suivi coordonné de la situation. Il entend ainsi corriger un point faible de la gestion de crises. Le projet a été intégré dans le message concernant un crédit d'ensemble pour le SEDS, que le Conseil fédéral a adopté le 21 novembre 2018 et transmettra au Parlement.

Le SEDS est un projet clé de la Confédération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il se compose d'un réseau de transport (couches 1 et 2), d'un réseau d'utilisateurs fermé (couche 3), sans interconnexion avec l'internet ou d'autres réseaux et fonctionnant comme système d'accès aux données, et de l'application du réseau

national de suivi de la situation. Il comporte également un sous-projet visant la mise hors service de Vulpus Télématique.

La Confédération prend en charge les investissements pour le développement et l'acquisition des composants centraux du système, à savoir ceux qui seront employés par tous les utilisateurs (services fédéraux, cantons, exploitants d'infrastructures critiques).

Réseau national de suivi de la situation

Le projet de réseau national de suivi de la situation se trouve actuellement en phase d'initialisation. Des études ont mis en évidence d'importantes synergies potentielles avec le remplacement de Vulpus, non seulement au point de vue technique mais aussi en ce qui concerne la gestion de projet, le controlling et le reporting. Le 15 août 2018, le Conseil fédéral a ordonné au DDPS de réunir les deux projets et de les réaliser dans le cadre du projet SEDS. Il a adopté le message à ce sujet le 21 novembre 2018.

Durant l'été 2018, l'OFPP a organisé des ateliers avec des représentants de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques afin de préciser le profil des produits et de rassembler davantage d'informations de base en vue de la mise en œuvre. On explore en outre de nouvelles voies pour la visualisation d'informations complexes sur la situation dans le cadre des préparatifs de l'ERNS 19.

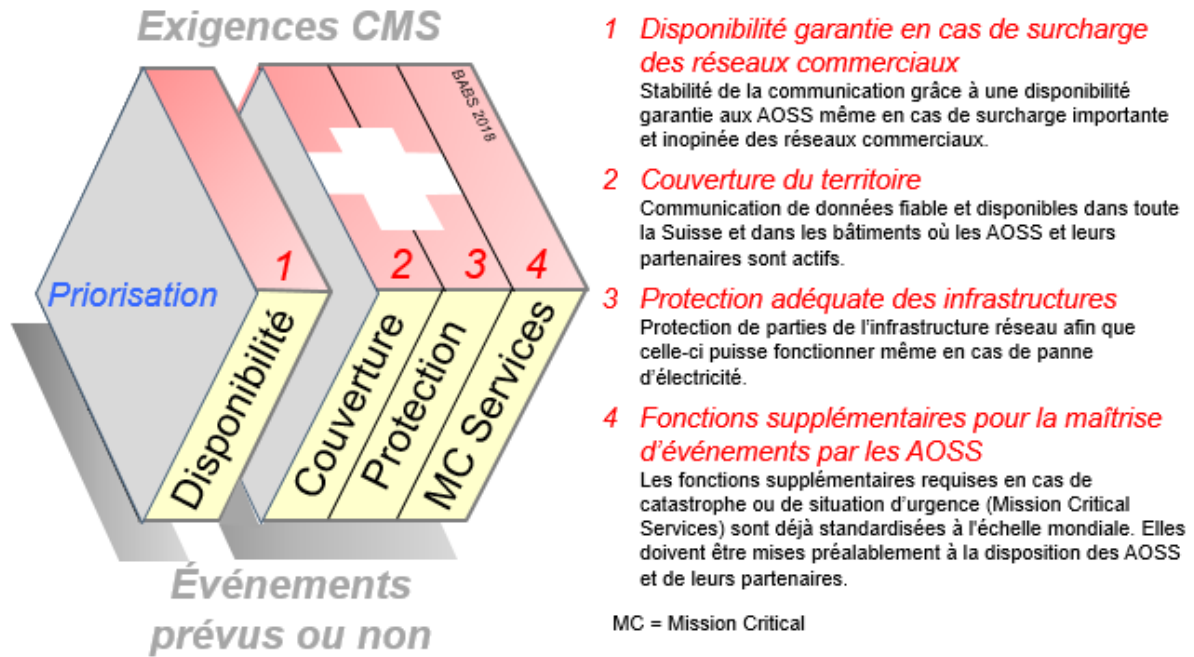
Le projet pourra passer en phase de conception en 2020 si les décisions politiques nécessaires sont prises quant à son financement. Cela permettrait de donner la priorité à l'optimisation du suivi coordonné de la situation, conformément à la recommandation 7 du rapport d'évaluation de l'exercice de conduite stratégique 2017.

Communication mobile de sécurité à large bande

Le projet de communication mobile de sécurité à large bande (CMS) est dans les starting-blocks. Le but est de collaborer avec les trois opérateurs de téléphonie mobile. Aujourd'hui, deux d'entre eux offrent déjà des services prioritaires à certaines AOSS pour les essais sur le terrain : Axpo WZ-Systems avec son produit BLUnet sur le réseau Sunrise et Swisscom avec le produit Public Safety LTE. Salt n'a pour l'heure pas participé aux discussions ni aux essais et n'a pas proposé de services prioritaires aux AOSS.

On mène actuellement des études poussées pour déterminer si les services prioritaires offerts par les opérateurs satisferaient aux exigences des AOSS en cas de forte surcharge de leurs réseaux mobiles. Ces services sont importants pour les organisations d'urgence car ils augmentent déjà leur disponibilité lors de surcharges des réseaux commerciaux. En plus de la disponibilité (1), la Comm Tm AOSS a fixé des exigences (2,3,4) à la CSM dans les domaines du sauvetage et de la sécurité.

Leur mise en œuvre nécessitera des investissements importants de la part de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques sur plusieurs années. Comme l'a décidé le Conseil fédéral le 1^{er} décembre 2017, le DDPS (OFPP) procèdera, en collaboration avec le DFF (AFD) et les cantons intéressés, à d'autres études conceptuelles et techniques dans la perspective d'un éventuel projet pilote pour la CSM. Une note de discussion devrait être remise au Conseil fédéral au premier trimestre 2019.



Des essais en conditions réelles lors de grandes manifestations sont indispensables pour attester de la qualité des services prioritaires offerts par les opérateurs pour l'utilisation dans des situations difficiles. Un groupe composé de représentants de diverses organisations de la ville et du canton de Zurich (police municipale, services de sauvetage, police cantonale, Polizeitechnik & Informatik, services informatiques municipaux) et d'armasuisse a préparé au printemps 2018, sous la direction de l'OFPP, un programme de mesures pour la Street Parade du 11 août 2018. Ce n'est pas la première fois que cette manifestation servait à des essais en conditions réelles car elle est la seule à exiger la communication d'un tel volume de données sur une surface très limitée.

La dernière Street Parade a attiré plus d'un million de visiteurs. Deux organisations indépendantes l'une de l'autre se sont chargées des mesures : la police municipale et armasuisse W+T. L'Office fédéral de la communication a supervisé le tout. Les mesures liées à la CMS se sont bien déroulées. Elles visaient principalement à vérifier la qualité des services prioritaires offerts actuellement sur les réseaux de Sunrise (BLUnet) et de Swisscom (Public Safety LTE) par rapport aux cartes SIM non prioritaires. Les deux opérateurs ont utilisé un certain nombre d'appareils mobiles avec ou sans carte SIM prioritaire pour communiquer les données de localisation des « love mobiles » et d'une partie des forces d'intervention et des vidéos et pour consulter des banques de données. Toutes les informations reçues et envoyées ont été documentées.

L'essai a permis de se rendre compte de la vitesse de transmission des services de communication prioritaires testés. On a utilisé un réseau mobile LTE distinct (fréquence de test 733 MHz) mis en place spécialement par la Confédération afin de transmettre à la centrale de l'aéroport de Kloten le nombre de prises en charge dans les postes sanitaires sur site. L'envoi et la réception de ces messages sont également documentés. En raison du volume de données et des mises au point nécessaires entre les partenaires de la protection de la population et les opérateurs, l'évaluation des résultats a pris quelques semaines.

En résumé, trois enseignements ont surtout été tirés de ces mesures :

1. Les réseaux mobiles publics de Salt, Sunrise et Swisscom (cartes SIM non prioritaires) ont été surchargés en permanence pendant la Street Parade et se sont révélés inutilisables pour les AOSS au centre ville.

2. Les services prioritaires de Sunrise (BLUnet) et Swisscom (Public Safety LTE) ont permis d'obtenir de bons résultats.
3. Le petit réseau LTE testé par la Confédération est resté opérationnel tout au long de la manifestation. Les AOSS ont pu l'utiliser en exclusivité.

Pour la suite, on peut tirer les conclusions suivantes : si les produits de Sunrise (BLUnet) et Swisscom (Public Safety LTE) sont de conception différente, ils offrent des services d'une qualité comparable et obtiennent ainsi la mention « bien ». Par conséquent, les AOSS peuvent désormais les employer à grande échelle. Cela permettra de recueillir des informations supplémentaires sur leur utilisation lors d'autres grandes manifestations mais aussi à l'occasion d'événements imprévus.

L'OFPP examine avec la police cantonale de Zurich et la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) dans quelle mesure les AOSS peuvent acquérir auprès de cette dernière les deux produits prioritaires aux conditions négociées avec les opérateurs téléphoniques. Une réponse est attendue pour le 1^{er} trimestre 2019.

Impressum

Éditeur

Commission fédérale de la télématicque
dans le domaine du sauvetage et de la sécurité

Président: Hans-Jürg Käser, conseiller d'État
Vice-président: Peter Wüthrich, OFPP

Rédaction

Office fédéral de la protection de la population
Bureau de coordination télématicque

Responsable du bureau: Daniel Häfliger, OFPP
Chef de la communication: Kurt Mürger, OFPP

Contact

Monbijoustrasse 51A, CH-3003 Berne
Tél. +41 58 462 50 11
info@babs.admin.ch
www.protpop.ch
